CAN/ULC 573:2026

Norme sur l'installation des dispositifs auxiliaires branchés aux systèmes d'alarme incendie

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : 1-888-853-3503
Courriel : ClientService@shopULStandards.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : https://www.shopulstandards.com

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

Il est possible de commander des exemplaires de cette norme auprès de Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur l'Installation des dispositifs auxiliaires branchés aux systèmes d'alarme incendie, CAN/ULC 573

Première édition, daté 28 décembre 2018

Sommaire des sujets

La révision du CAN/ULC 573 datée du 10 juillet 2026 inclut des instructions révisées de surveillance du générateur; 9.2.1.

Tout texte qui aurait été modifié de quelque manière que ce soit ou altéré par le système électronique de publication de ULSE est marqué d'une ligne verticale dans la marge.

Les exigences révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 1 décembre 2025 et du 3 avril 2026.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CAN/ULC 573:2026

Norme sur l’installation des dispositifs auxiliaires branchés aux systèmes d’alarme incendie

ICS 13.220.20; 13.320

PREMIÈRE ÉDITION . . . . . **DÉCEMBRE 2018**
Confirmée . . . . . 3 mai 2023
Révision . . . . . 16 août 2024
RÉVISION . . . . . 10 JUILLET 2026

© 2026

Normes ULC

Tous droits réservés. Nulle partie de cette publication ne peut être reproduite de quelque façon que ce soit, comme à l’aide d’un système d’extraction électronique, sans autorisation préalable.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DES NORMES ULC SUR LES ÉQUIPEMENTS ET LES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE ET DE SÉCURITÉ....7

PRÉFACE....9

1 DOMAINE D'APPLICATION....11
2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE....11
3 GLOSSAIRE....12
4 PLANS ET CARACTÉRISTIQUES....17
5 EXIGENCES RELATIVES AUX DISPOSITIFS AUXILIAIRES....17
5.1 GÉNÉRALITÉS....17
5.2 ALIMENTATION....19
5.3 SUPERVISION ÉLECTRIQUE....21
5.4 CÂBLAGE....23
6 INSTALLATION DE DISPOSITIFS AUXILIAIRES....24
7 SYSTÈMES DE NOTIFICATION DE MASSE....25
8 COMMANDE D'ASCENSEUR....25
8.1 RAPPEL D'ASCENSEUR....25
8.2 UNITÉ DE COMMANDE DE FONCTIONNEMENT SPÉCIALISÉE DE RAPPEL D'ASCENSEUR....26
9 GROUPE ÉLECTROGÈNE DE SECOURS....27
9.1 GÉNÉRALITÉS....27
9.2 SURVEILLANCE....27
9.3 INSTALLATION....27
10 SYSTÈMES DE COMMANDE AUDIOVISUELS....28
10.1 GÉNÉRALITÉS....28
10.2 INSTALLATION....28
11 SYSTÈMES DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE....28
11.1 GÉNÉRALITÉS....28
11.2 INSTALLATION....29
12 SYSTÈMES AUDIO SUPPLÉMENTAIRES....29
12.1 GÉNÉRALITÉS....29
12.2 INSTALLATION....30
13 ENTRÉES SUPPLÉMENTAIRES AU SYSTÈME DE COMMUNICATION VOCALE D'ALARME INCENDIE....30
13.1 GÉNÉRALITÉS....30
13.2 INSTALLATION....31
14 SYSTÈMES DE SERVICE DE COMMUNICATIONS PERSONNELLES (SCP)....31
14.1 GÉNÉRALITÉS....31
15 SYSTÈMES DE MESSAGERIE VISUELLE....31
15.1 GÉNÉRALITÉS....31
15.2 INSTALLATION....32
16 POMPES À INCENDIE....32
16.1 SURVEILLANCE....32
16.2 INSTALLATION....33
17 ALIMENTATION EN EAU SUR PLACE....34
17.1 SURVEILLANCE....34
17.2 INSTALLATION....34
18 SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION....35
18.1 GÉNÉRALITÉS....35
18.2 UNITÉS DE TRAITEMENT DE L'AIR....36
18.3 DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DU VOLET....38
18.4 CONTRÔLE DU VOLET....38

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

18.5 DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE L'EXUTOIRE DE FUMÉE....39
18.6 COMMANDE DE L'EXUTOIRE DE FUMÉE....39
18.7 DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DES PORTES....40
18.8 CONTRÔLE DE LA PORTE....41
19 FERMETURES....41
19.1 DISPOSITIFS DE MAINTIEN EN POSITION OUVERTE....41
19.2 OUVRE-PORTE AUTOMATIQUES....42
19.3 RIDEAUX COUPE-FEU....43
20 SÉCURITÉ....43
20.1 SERRURES ÉLECTROMAGNÉTIQUES (MAGLOCKS)....43
20.2 INTERFACES DE SÉCURITÉ....44
20A SYSTÈME D'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DES INTERVENANTS D'URGENCE (EMERGENCY RESPONDER COMMUNICATION ENHANCEMENT SYSTEM [ERCES])....44
20A.1 GÉNÉRALITÉS....44
20A.2 SUPERVISION....45
21 AUTRES DISPOSITIFS AUXILIAIRES....45
21.1 INSTALLATION....45
TABLEAUX....47
FIGURES....48

ANNEXE A (À TITRE INFORMATIF) – NOTES EXPLICATIVES

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

COMITÉ DES NORMES ULC SUR LES ÉQUIPEMENTS ET LES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE ET DE SÉCURITÉ

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
C. Aastrom	Fire-Tech Systems Inc	Producteur	Canada
M. Alaabar	General Directorate of Civil Defence, Bahrain	Autorité compétente	Bahrain
S. Alfano	CFAA	Producteur	Canada
K. Allison	Fire Monitoring Of Canada Inc.	Producteur	Canada
S. Ames	Standards Individuals	Membre intéressé à titre divers	Canada
M. Arruda	Electrical Contractors Association of Ontario	Utilisateur commercial / industriel	Canada
A. Asraei	DenRod Engineering Inc.	Membre intéressé à titre divers	Canada
S. Bartlett	RJ Bartlett Engineering Ltd.	Membre intéressé à titre divers	Canada
D. Blais	Mircom Technologies LTD	Producteur	Canada
G. Campagna	Les Gicleurs Québecois Inc.	Membre intéressé à titre divers	Canada
D. Casey	Mississauga Fire & Emergency Services	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Ontario
P. Clarke	Department Of National Defence	Organisme gouvernemental	Canada
R. Collins	Toronto Community Housing	Organisme gouvernemental	Canada
D. Currie	Damar Security Systems	Producteur	Canada
L. Doucette	CodeNext Inc.	Membre intéressé à titre divers	Canada
B. Early	Province of Manitoba	Organisme gouvernemental	Manitoba
T. Espejo	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	Canada
C. Estereicher	Photon Electric	Utilisateur commercial / industriel	Canada
J. D. Fata	Ottawa Fire Services	Autorité compétente	Ontario
H. Gao	City Of Markham	Autorité compétente	Ontario
R. Ghandour	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projet TC – sans droit de vote	Canada
D. Goodyear	D Goodyear Fire Consulting	Membre intéressé à titre divers	Canada
J. Gutknecht	UL Standards & Engagement	Présidente TC – sans droit de vote	Canada
C. Hale	Oshawa Fire Service	Autorité compétente	Ontario
M. Hugh	Standards Individuals	Consommateur	Canada
R. Jagmohan	Ajax Systems Canada Corp	Producteur	Canada
K. Jess	Self Employed	Membre intéressé à titre divers	Canada
J. Kewell	City of Burlington	Autorité compétente	Ontario
F. Kurz	Fire Technicians Network	Utilisateur commercial / industriel	Canada
G. Landmesser	Standards Individuals	Membre intéressé à titre divers	Canada
C. Leber	Building Reports Canada	Chaîne d'approvisionnement	Canada

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
F. Leber	AML Encore Corp	Membre intéressé à titre divers	Canada
A. Lee	AtkinsRéalis	Membre intéressé à titre divers	Canada
S. Lott	EPI Fire Protection	Utilisateur commercial / industriel	Canada
B. McBain	Russell Township Fire Services	Autorité compétente	Ontario
F. Mohammed	Emirates Safety Laboratory	Mise à l'essai et normes	United Arab Emirates
A. Murray	Troy Life And Fire Safety Ltd.	Producteur	Canada
R. Murray	Dialog	Membre intéressé à titre divers	Canada
B. Neufeld	TELUS Communications Inc.	Chaîne d'approvisionnement	Canada
T. Parker	Government Of Alberta	Organisme gouvernemental	Alberta
C. Ramenda	ONYX-ELECTRICAL SERVICES	Membre intéressé à titre divers	Canada
J. Rebstock	Umbra Engineering Ltd.	Utilisateur commercial / industriel	Canada
D. Rosales	Telular, a business unit of AMETEK, Inc.	Producteur	États-Unis
M. Salaheldin	Litchfield Fire & Safety Equipment FZE	Producteur	United Arab Emirates
L. Solonovich	New Westminster Fire Service	Autorité compétente	Colombie-Britannique
J. Tondang	Siemens Canada Limited	Producteur	Canada
C. Vaida	Plan Group	Utilisateur commercial / industriel	Canada
J. VanKeuren	Edwards	Producteur	États-Unis
M. Yanofsky	Honeywell International Inc	Producteur	États-Unis
P. Zerbinos	Chubb Fire and Security	Producteur	Canada
M. Zukov	ARENCON Inc.	Membre intéressé à titre divers	Canada

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis ce temps.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

PRÉFACE

Le présent document constitue la première édition de la Norme sur l'installation des dispositifs auxiliaires branchés aux systèmes d'alarme incendie, CAN/ULC 573 .

Cette édition de la norme a été approuvée officiellement par le comité technique de Normes ULC sur les équipements et les systèmes d'alarme incendie et de sécurité.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

L'Annexe A sont présentées uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Cette norme CAN/ULC 573 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) à l'adresse https://csds.ul.com.

^^La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

1 DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Cette Norme décrit les exigences d'application et d'installation des dispositifs auxiliaires qui interagissent avec un système d'alarme incendie. Cette Norme doit s'appliquer en conjonction avec la Norme ULC 524 sur l'installation des systèmes d'alarme incendie.

REMARQUE : Cette Norme est conçue pour s'appliquer à l'installation des dispositifs auxiliaires à la fois pour les installations requises et volontaires des systèmes d'alarme incendie. Consultez l'Annexe A (à titre informatif), les documents explicatifs et la Clause A1.1.

1.2 L'installation des dispositifs auxiliaires qui n'est pas couverte par ces exigences doit se conformer aux pratiques exemplaires d'ingénierie et aux instructions d'installation du fabricant.

2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 Les documents présentés ci-dessous sont cités dans le texte de la présente norme. À moins d'indication contraire ailleurs dans la présente norme, il faut considérer que de telles références sont associées à la version ou à la révision du document disponible à la date à laquelle le comité a approuvé cette norme ULC.

Documents publiés par le GROUPE CSA
178 Rexdale Boulevard, Toronto, Ontario M9W 1R3 Canada
Téléphone : 416 747-4000 ou 1 800 463-6727
www.csagroup.org/fr

• CSA B44-13, Code de sécurité pour les ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques, comprend les exigences pour les ascenseurs, les escaliers mécaniques, les monte-plats, les trottoirs mécaniques, les monte-charges et les monte-plats munis de dispositifs de transfert automatique
• CSA C22.1-15, Code canadien de l'électricité, partie 1, norme de sécurité relative aux installations électriques
• CSA C282-15, Alimentation électrique de secours des établissements

---

Documents publiés par la National Fire Protection Association (NFPA)
1 Batterymarch Park, Quincy, MA 02169-7471 É.-U.
Téléphone : 617 770-3000
www.nfpa.org

• NFPA 13-2016, Norme pour l'installation d'un système de gicleurs
• NFPA 72-2017, Code national de signalement et d'alarme incendie

---

Documents publiés par le Conseil national de recherches
1200 Montreal Road, Bldg M-58, Ottawa, ON K1A 0R6 Canada
Téléphone : 613 993-9101 ou 1 877 672-2672
www.nrc-cnrc.gc.ca

• Code national du bâtiment canadien 2015

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Documents publiés par Normes ULC
7 Underwriters Road, Toronto, ON M1R 3B4 Canada
Téléphone : 416 757-3611 ou 1 866 9373-ULC
canada.ul.com/fr

• UL 2524, In-building 2-way Emergency Radio Communication Enhancement System

• ULC 139-12, Méthode d'essai normalisée de résistance au feu pour l'évaluation de l'intégrité des câbles électriques, des câbles de données et des câbles à fibres optiques

• ULC 524-14-AMD1 (2016), Norme sur l'installation des systèmes d'alarme incendie

• ULC 526:2016, Appareils à signal visuel pour systèmes d'alarme incendie, y compris les accessoires

• ULC 527-11 (R2013), Norme sur les postes de contrôle pour les réseaux avertisseurs d'incendie

• ULC 528-14-AMD1 (2017), Norme sur les avertisseurs manuels d'incendie pour les systèmes d'alarme incendie, y compris les accessoires

• ULC 529:2016, Norme sur les détecteurs de fumée pour les systèmes d'alarme incendie

• ULC 530-M91 (R1999), Détecteurs d'incendie activés par la chaleur pour les systèmes d'alarme incendie

• ULC 533-15, Norme sur les dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie

• ULC 541:2016, Haut-parleurs pour réseaux avertisseurs d'incendie et systèmes de signalisation, y compris les accessoires

• ULC 548-15, Norme sur les dispositifs et accessoires pour systèmes d'extinction à eau

• ULC 559-13, Norme sur l'équipement des systèmes et des centrales de réception d'alarme incendie

• ULC 561-13, Norme sur l'installation et les services – systèmes et centrales de réception d'alarme incendie

• ULC-S576-14, Norme sur l'équipement et les accessoires des systèmes de notification de masse

3 GLOSSAIRE

REMARQUE : Pour les besoins de la présente norme, les définitions suivantes s'appliquent.

3.0A RECONNAÎTRE – Action prise pour confirmer qu'un message ou signal a été reçu, p. ex. appuyer sur un bouton.

3.1 Dispositif de terrain actif : dispositif de terrain dont la présence et l'état de fonctionnement peuvent seulement être identifiés par une unité de commande ou un transpondeur, et qui peut être commandé ou dont on peut modifier les paramètres de fonctionnement indépendamment des autres dispositifs de terrain qui partagent un circuit commun.

3.1A DISPOSITIF ÉMETTEUR DE RADIOFRÉQUENCE (RF) ACTIF – Un dispositif sous tension qui émet un signal radiofréquence dans le cadre du système d'amélioration de la communication des intervenants d'urgence (Emergency Responder Communication Enhancement System [ERCES]).

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

3.1B CONDITION DÉFAVORABLE – Toute condition qui se produit dans un circuit ou une voie de communication qui nuit à la bonne communication ou interprétation de signaux de changement de statut ou les deux. Parmi ces conditions : brouillage radioélectrique.

3.2 Signal d'alarme : signal audible transmis dans une ou plusieurs zones ou dans un établissement afin d'aviser les occupants de la présence d'une urgence incendie.

3.3 Signal d'alerte : signal audible visant à aviser les personnes désignées d'une urgence relative aux incendies.

3.4 Niveau de bruit ambiant : bruit ou son de fond dans un espace ou un environnement, composé de sons provenant de plusieurs sources, incluant le système de CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air). Les mesures relatives au niveau de bruit ambiant devraient être prises lorsque les sources de son temporaires sont absentes ou qu'elles sont à leur niveau le plus bas.

3.5 Circuit auxiliaire : circuit qui relie une unité de commande ou un transpondeur aux dispositifs auxiliaires.

3.6 Dispositif auxiliaire : dispositif qui vise à la sécurité des personnes et qui est activé par le système d'alarme incendie, mais qui ne fait pas partie dudit système.

3.7 Annonciateur : composante qui indique visuellement l'état d'un système d'alarme incendie conformément au Code national du bâtiment canadien.

3.8 Dispositif de signal audible : dispositif qui utilise le son pour avertir les occupants d'un établissement qu'il y a situation d'urgence.

3.9 Autorité compétente : organisation gouvernementale responsable de l'application de toute partie de la présente norme, ou agent ou organisme nommé par cette organisation pour exercer une telle fonction.

3.10 Bâtiment – toute structure dont l'utilisation réelle ou prévue est d'abriter ou de recevoir.

3.11 Système de contrôle automatique de bâtiment (SCAB) : système de contrôle par ordinateur installé dans un bâtiment qui contrôle ou surveille l'équipement mécanique et électrique, tel que la ventilation, l'éclairage, l'alimentation, les systèmes d'incendie et de sécurité, de ce bâtiment Ces systèmes sont aussi connus sous le nom de Système de gestion des immeubles (SGI).

3.12 Plafond : surface supérieure d'un espace, peu importe sa hauteur.

3.13 Poste central d'alarme et de commande (PCAC) : emplacement dans un bâtiment fourni pour commander et contrôler le système d'alarme incendie.

3.14 Circuit : conducteurs branchés directement aux dispositifs de terrain qui fournissent une unité de commande ou un transpondeur avec l'état du dispositif de terrain, le signalement d'alarme ou d'autres fonctions.

3.15 Compatible : interaction électrique, électronique ou mécanique adéquate entre une série de composantes d'un système qui dépend de caractéristiques uniques individuelles reliées afin de se conformer à cette Norme (p. ex. unité de commande ou transpondeur et dispositifs de terrain).

3.16 Unité de commande : composante qui fournit le contrôle et le traitement logique pour un système d'alarme incendie.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

3.17 Dispositif de terrain conventionnel : dispositif de terrain habituellement relié à une unité de commande ou un transpondeur dans un circuit de câblage commun avec d'autres dispositifs afin que tous les dispositifs qui se trouvent sur le même circuit fournissent le même changement d'état (p. ex. détection ou signalement d'une alarme incendie). De tels dispositifs ne peuvent être identifiés uniquement par une unité de commande ou un transpondeur, à moins qu'il n'y ait qu'un dispositif sur le circuit. (Consultez la Clause 3.1).

3.18 Liaison de communication des données (LCD) : canal de données entre les unités de commande ou transpondeurs, les centres d'affichage et de commande, les annonciateurs, les dispositifs de terrain actifs et les dispositifs de terrain de soutien d'un système type distribué ou de l'équipement récepteur à distance.

3.19 Conception : sélection, application et disposition des composantes du système d'alarme incendie.

3.20 Espacement des détecteurs : dimension mesurée horizontalement reliant la couverture permise des détecteurs.

3.21 Centre d'affichage et de commande (CAC) : équipement utilisé pour afficher l'état des zones d'entrée et pour le contrôle manuel d'un système d'alarme incendie, qui peut comprendre le contrôle manuel pour une alarme vocale et les fonctions téléphoniques d'urgence. Le centre d'affichage et de commande doit être situé à distance d'une unité de commande ou transpondeur d'alarme incendie. Consultez l'Annexe A (à titre informatif), les documents explicatifs et la Clause A3.21.

3.22 Système type distribué : système qui comprend deux unités de commande ou transpondeurs ou plus, dont l'un sert de centre d'affichage et de commande.

3.22A ANTENNE DONATRICE – Antennes utilisées avec des systèmes d'amélioration radio d'urgence bidirectionnels dans un bâtiment qui permet de connecter le système de communication étendu d'intérêt et le système dans le bâtiment.

3.23 Relais double tension : relais de commande qui isole électriquement les circuits de commande et d'alimentation fonctionnant à différentes tensions.

3.24 Supervision électrique : une façon de détecter un état défectueux qui pourrait nuire au fonctionnement d'un circuit dans un système d'alarme incendie.

3.25 Unité de commande dédiée au rappel de l'ascenseur : unité de commande qui fournit les fonctions de commande de l'ascenseur.

3.25A SYSTÈME D'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DES D'INTERVENANTS D'URGENCE (EMERGENCY RESPONDER COMMUNICATION ENHANCEMENT SYSTEM [ERCES]) – Une combinaison de dispositifs interconnectés, y compris appareils émetteurs de radiofréquence, antennes, câbles, alimentations électriques et circuits de commande, installés dans un emplacement pour y améliorer la communication sans fil.

3.26 Téléphone de secours : caractéristique d'un système d'alarme incendie qui fournit une communication vocale bidirectionnelle entre chaque aire de plancher ainsi qu'un centre d'affichage et de commande ou l'équipement d'un emplacement d'alarme et de commande central.

3.27 Alimentation de secours : source d'énergie électrique de secours, indépendante de l'alimentation principale, utilisée pour alimenter le système d'alarme incendie au cas où l'alimentation principale ferait défaut.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

3.27A DISPOSITIF D'EXTRÉMITÉ DE LIGNE – Un dispositif installé à l'extrémité d'un circuit pour surveiller les conditions de défaut du circuit.

3.28 Dispositif de terrain : dispositif situé à distance d'une unité de commande ou transpondeur, mais qui y est relié afin de transmettre ou de recevoir les changements d'état (p. ex. détection ou signalement d'une alarme incendie).

3.29 Système d'alarme incendie : combinaison de dispositifs interreliés consistant d'au moins une unité de commande, une station manuelle et un dispositif de signal audible, conçue pour avertir les occupants d'un bâtiment de la présence d'une urgence reliée aux incendies.

3.30 Détecteur d'incendie : dispositif qui détecte la présence de feu et envoie automatiquement un signal électrique qui déclenche un signal d'alerte ou d'alarme à l'aide de détecteurs de chaleur et de fumée.

3.31 Point de réponse en cas d'incendie : emplacement du centre d'affichage et de commande à l'entrée principale ou à l'emplacement d'alarme et de commande central.

3.32 Poste de contrôle des fumées des pompiers (PCFP) : produit qui comprend la surveillance et la capacité de prendre les commandes d'un système de contrôle des fumées, et équipement pouvant être utilisé par le service d'incendie.

3.33 Aire de plancher : espace délimité par les murs extérieurs et les murs coupe-feu exigés et comprenant l'espace occupé par les murs intérieurs et les cloisons, mais non celui des issues et des vides techniques verticaux ni des constructions qui les entourent.

3.34 Mise à la terre défectueuse : impédance de la mise à la terre d'un circuit suffisante pour empêcher le fonctionnement normal.

3.35 Détecteur de chaleur – détecteur d'incendie conçu pour se déclencher à une température ou à une vitesse d'augmentation de la température prédéterminée.

3.36 Circuit d'entrée : circuit relié directement aux dispositifs de terrain conventionnels pour fournir une unité de commande ou transpondeur avec l'état du dispositif de terrain.

3.37 Espace d'entrée : espace ou dispositif de terrain dans un bâtiment qui lance l'indication de l'annonciateur conformément aux exigences du Code national du bâtiment canadien.

3.38 Station manuelle : dispositif de terrain conçu pour lancer un signal lorsqu'on l'active manuellement.

3.39 Système de notification de masse / système de communication de secours (SNM/SCS) : configuration de composantes et d'interfaces utilisées pour communiquer des informations aux occupants dans un bâtiment ou tout autre espace relativement à l'état d'urgence. Le système peut comprendre de l'équipement capable de reproduire des messages vocaux en direct ou enregistrés, des tonalités et des indicateurs visuels tels qu'une lumière stroboscopique et des affichages visuels.

3.40 Défaillance de circuit ouvert : augmentation d'impédance de circuit suffisante pour empêcher le fonctionnement normal.

3.41 Câble optique : câble qui consiste en une ou plusieurs fibres optiques qui transmet une lumière modulée visant à commander, signaler ou communiquer.

3.42 Réflectomètre optique dans le domaine temporel (RODT) : instrument de test qui analyse la perte de lumière dans une fibre optique afin de trouver les défauts, les épissures et les plis.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

3.42A COMPOSANT RF PASSIF – Tout dispositif sans composant électronique actif qui exige une alimentation externe dans lequel des RF passent. Ceci inclut antennes, fractionneurs, coupleurs, câble coaxial et connecteurs. Les composants passifs ne peuvent pas amplifier les signaux RF.

3.43 Service de communication personnel (SCP) : système de communication sans fil qui fournit des messages aux dispositifs de communication personnels (p. ex. téléavertisseurs, cellulaires, appareils SMS, etc.).

3.44 Alimentation principale : principale source d'énergie électrique pour alimenter le système d'alarme incendie.

3.45 Court-circuit : diminution d'impédance de circuit suffisante pour empêcher le fonctionnement normal.

3.46 Dispositif à radio fréquence à courte portée : tout dispositif qui communique avec l'équipement de commande/réception par signaux radio faibles.

REMARQUE : Ces dispositifs sont souvent appelés « dispositifs sans fil » et peuvent être assujettis au Cahier des charges sur les normes électriques d'Industrie Canada.

3.47 Centre de réception de signaux : un établissement qui reçoit les signaux d'un système d'alarme incendie et où un personnel formé et des agents de service se trouvent en tout temps.

3.48 Système de contrôle des fumées : système d'ingénierie qui utilise la ventilation naturelle ou des ventilateurs mécaniques et des étouffoirs pour produire une ventilation ou des différences de pression dans la barrière de fumées afin de limiter et de diriger le mouvement de celles-ci.

3.49 Détecteur de fumée : détecteur d'incendie conçu pour se déclencher lorsque la concentration de produits de combustion dans l'air dépasse un niveau prédéterminé.

3.50 Indication d'anomalie particulière : témoin d'anomalie qui consiste en un témoin commun et une indication visuelle qui indique le circuit ou l'équipement fautifs ou le problème de fonctionnement.

3.51 Lumière stroboscopique : dispositif de signal visible qui utilise une lumière clignotante de haute intensité afin d'avertir les occupants d'un bâtiment que le système d'alarme incendie a été activé.

3.52 Dispositif de surveillance : dispositif de terrain qui signale un état qui pourrait empêcher le bon fonctionnement du système de protection incendie.

3.53 Signal de surveillance : une indication visuelle et audible d'un état anormal de l'équipement installé pour la protection de la vie et des biens.

3.54 Dispositif de terrain de soutien : dispositif de terrain actif qui surveille ou commande d'autres dispositifs de terrain sur un circuit à part et qui rapporte l'état du circuit à part à une unité de commande ou transpondeur.

3.55 Dispositif antisabotage : dispositif qui détecte le retrait ou l'ouverture d'un couvercle de protection.

3.56 Sources de son temporaire (ou intermittent) : sources de son qui peuvent causer des niveaux de sons en creux et vagues.

3.57 Transpondeur : composante d'un système type distribué qui peut recevoir des entrées et activer des sorties, et communiquer l'état de tels dispositifs au système d'alarme incendie.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

3.58 Signal d’anomalie : indication visuelle et audible d’une défaillance d’équipement, de circuit, d’état ou de fonctionnement.

3.59 Communication vocale : caractéristique d’un système d’alarme incendie qui consiste en un appel vocal ou un téléphone de secours.

3.60 Appel vocal : système d’appel manuel ou automatique supervisé qui transmet des messages vocaux (informations, instructions et directives) sur une base sélective ou générale.

4 PLANS ET CARACTÉRISTIQUES

4.1 La documentation pour toutes les installations de dispositifs auxiliaires doit comprendre une description complète et détaillée, notamment :

A la description et la fonction des appareils auxiliaires;

B la séquence des opérations;

C les instructions relatives à l’installation;

D les instructions relatives au fonctionnement;

E les instructions relatives à l’entretien et aux tests.

4.2 Les plans du bâtiment doivent montrer l’emplacement et l’identification de chacun des dispositifs auxiliaires.

4.3 La documentation doit fournir une image des branchements entre chaque dispositif auxiliaire ou les branchements du système aux dispositifs de terrain, unités de commande, transpondeurs et alimentation externe.

4.4 La documentation pour les dispositifs auxiliaires et les circuits relatifs au contrôle des fumées et aux systèmes de ventilation doit comprendre les plans du bâtiment avec des indications sur le type et l’emplacement de tout équipement de contrôle des fumées et de ventilation (ventilateurs, étouffoirs, etc.).

4.5 Les Clauses 4.1 à 4.4 doivent être conservées sur place.

REMARQUE : Consultez le Code national du bâtiment du Canada pour savoir quel système de contrôle des fumées est requis.

5 EXIGENCES RELATIVES AUX DISPOSITIFS AUXILIAIRES

5.1 GÉNÉRALITÉS

5.1.1 Les dispositifs auxiliaires doivent être branchés au système d’alarme incendie, à une unité de commande, à un transpondeur ou à un dispositif de terrain actif.

5.1.2 Les dispositifs et l’équipement utilisés pour l’installation des dispositifs auxiliaires doivent se conformer aux Normes suivantes, s’il y a lieu :

A ULC 527, Norme sur les postes de contrôle pour les réseaux avertisseurs d’incendie

B ULC 528, Norme sur les avertisseurs manuels d’incendie pour les systèmes d’alarme incendie, y compris les accessoires

C ULC 533, Norme sur les dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.